Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260720-D202639-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/39

Conseillers en exercice : 15
Quorum : 08
Conseillers présents : 11
Conseillers ayant pris part au vote : 11
Date de convocation : 01/07/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal, dûment convoqué, réuni le Mardi 07 juillet 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18h30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Marie-Louise PETITBON, excusée ; Emmanuelle LE STUM, excusée ; Agnès MARTIN, excusée et Cyrille LAGRANGE, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Aude BOURHIS

Objet – Bail local d'activité – 9, rue Louis Tymen

Présentation : Yves TYMEN

VU *la délibération D2025/30 portant sur le montant du loyer pour le local d'activité – 9 rue Louis Tymen ;*

VU *le projet de bail ;*

Monsieur le Maire présente le projet de bail du local d'activité sis 9 rue Louis TYMEN, lequel précise les droits et obligations de chacune des parties.

Le bail est consenti pour une durée de 6 ans, à compter de sa signature et pourra être prorogé par période de six ans. Pour rappel le montant du loyer est de 500 € hors charge. Il est indexé sur l'ILAT

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

par : 11 voix pour - 0 abstention - 0 voix contre

- **DIT** que le bail commencera à courir le 1 septembre 2026 ;
- **DIT** que le montant du loyer annuel est fixé à SIX MILLE EUROS (6 000,00 €), payable à terme échu et en douze termes égaux de CINQ CENTS EUROS (500,00 €) chacun ;
- **DIT** que le preneur bénéficiera du droit au renouvellement et du droit à se maintenir dans les lieux à l'expiration du bail
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le futur bail à intervenir entre la Commune et tout porteur ayant une activité en adéquation avec la destination du local, ainsi que tout document afférent à cette opération selon les modalités ci-dessus énoncée ;

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260720-D202639-DE

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 20 juillet 2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN